



Comité de veille sanitaire - PFAS



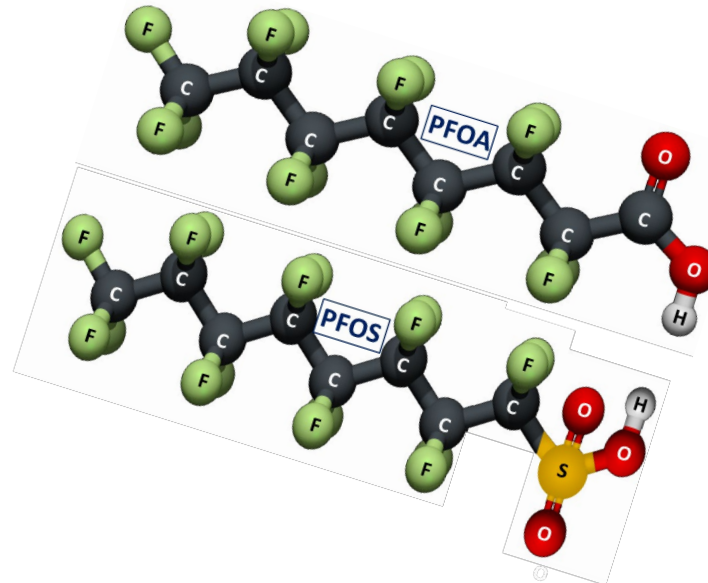
27 Mai 2024



Information PFAS (Per and Polyfluoroalkyl Substances)



- On regroupe sous la dénomination PFAS, 4500 à 4700 composés chimiques. Seulement 250 sont produits industriellement.
- Ces composés sont synthétiques et non biodégradables.
- Ils sont utilisés depuis les années 50 pour leurs excellentes propriétés anti adhésives, leur résistance aux hautes températures et leur forte hydrophobicité et oléophobicité.
- Ils sont utilisés dans les applications industrielles et dans de nombreux produits de consommation tels que les textiles, emballages alimentaires, ustensiles de cuisine, mousses anti feu, cosmétiques.



Petit rappel sur les unités utilisées dans ce contexte: g/l ; mg/l ; μ g/l ; ng/l.

1 sucre c'est 6 g.



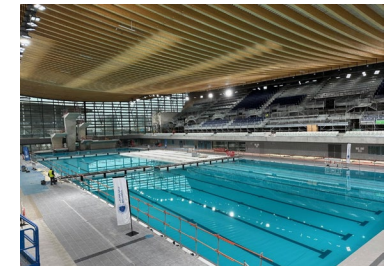
1 g/l : C'est 1 sucre dans 6l d'eau.



1 mg/l : C'est 1 sucre dans 6 000l ou 6 m³.



1 μ g/l: C'est 1 sucre dans 6 000 m³ ou 2 piscines olympiques



1 ng/l: C'est 1 sucre dans 6 000 000 m³ ou le lac des Sapins



- Mai 2022 : Diffusion d'un reportage d'Envoyé Spécial sur France 2.
- Été 2022 : La DREAL mène des investigations pour l'état. Antea Group réalise des analyses à la demande de Pierre Bénite et plusieurs communes riveraines des sites industriels. (Oullins, La Mulatière, Saint Genis Laval, Irigny et Vernaison).
- Octobre 2022 : Réunion publique de restitution des premiers résultats.
- Janvier 2023 : Suite à des analyses réalisées sur des œufs de poules élevées par des particuliers de Pierre Bénite et Oullins, la préfecture émet un avis de non consommation des œufs et des volailles sur ces 2 communes et Irigny et St Genis Laval par mesures de précautions.
- 3 Avril 2023 : Suite à de nouvelles analyses élargissement de cette mesure de précaution à 12 autres communes (Lyon 7 et 8, Solaize, Sainte Foy lès Lyon, Feyzin, Vourles, La Mulatière, Chaponost, Francheville, Saint Fons, Brignais, Charly et Vernaison).
- 31 Octobre 2023: 39 communes, 6 fédérations et associations de protection du milieu aquatique et 36 personnes physiques s'associent dans une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.
- Courant 2023 rapport sur PFAS demandé par E Borne au député Cyrille Isaac Sibille.
- Fin 2023, L'ARS demande aux producteurs et distributeurs d'eau de proposer un plan d'action pour réduire la teneur en PFAS dans l'eau.

- Suspension de la distribution de poules pondeuses prévues avec le SITOM.
- Mise en place d'un plan de prélèvements d'œufs de poules pondeuses de particulier sur Brignais Mai 2023. Analyses réalisées en Juin 2023. Résultats en Juillet 2023. Analyses complétées par une autre campagne Automne 2023. **A ce jour la commune reste soumise à l'arrêté préfectoral de consigne de non consommation des oeufs de particuliers qui n'a pas été étendu.**
- Dans le cas des élevages (1 cas sur Brignais). Les analyses sont bonnes. Pas de restriction à la vente.
- La commune reste en lien avec la Préfecture pour suivre l'évolution des analyses. Un point tous les 2 mois en moyenne.
- Suivi des analyses d'eau via les syndicats SIDESOL, SYSEG et SMAGGA.
- La commune a décidé de réactiver le Conseil de Veille Sanitaire (CVS) initialement mis en place durant la période Covid. Juillet 2023
- La communication se fait par le site de la Mairie, le CVS et des points information lors des conseils Municipaux.

ANALYSES RECENTES DE L'EAU POTABLE

ng/l	Refoulement			
	8/12/2023	8/1/24	22/3/24	3/22/24
PFNA	1,7	3,6	1,3	1
PFOA	12,8	24,2	14,9	15,7
PFOS	3	6,2	4,7	5,2
PFHxS	7,5	11,3	6,1	7
4 PFAS	25	45,3	27	28,9
20 PFAS	97,5	156	89,3	92,4



ANALYSES RECENTES DE L'EAU POTABLE

	Robinet			
ng/l	20/12/23	25/1/24	1/2/24	3/4/24
PFNA	1	1	1,3	1
PFOA	11,2	8,9	15,9	13,6
PFOS	7,7	7,9	6,2	4,7
PFHxS	9,6	3,6	7,8	6
4 PFAS	29,5	21,4	31,2	25,3
20 PFAS	83	58,8	105	88,9



- Les dernières analyses sont en dessous de la limite de qualité européenne fixée à **100 ng/l**. Cette tendance baissière reste toujours à confirmer dans la durée.
- L'ARS a demandé , fin 2023, aux producteurs et distributeur d'eau potable de proposer un plan d'action pour respecter cette limite de qualité.
- Le plan proposé fin décembre (Rhône Sud / SIDESOL) a été validé par l'état . Il est le suivant:
 - Interconnexion de réseau avec la métropole de Lyon (Crépieux Charmy). Action court terme fin Mai / Juin 2024. Effet par dilution.
 - Modification du traitement sur Rhône Sud. Action moyen terme Fin 2026. Purification par rétention des PFAS sur des colonnes de charbon actif. Investissement avoisinant les 5 à 6 Millions d'€.
 - Mise en service de nouveaux puits sur des secteurs peu impacté. Action long terme (2029).
- Pour l'instant l'ARS maintient la potabilité de l'eau car la somme des PFAS les plus préoccupants est assez nettement en dessous de la limite de qualité.
- Les instances scientifiques travaillent à la définition d'un seuil de potabilité. Seuil garantissant l'absence d'impact sur la santé.

- Campagne de Mai 2023 concernant Brignais.
- Sur Brignais 6 prélèvements . 3 sont inférieurs à la norme **1,7 microgramme / Kg** de produit frais et 3 légèrement au dessus.
- Pas de relation évidente avec la proximité des sites industriels. Le questionnaire joint aux prélèvements est en cours d'exploitation.
- **La consigne de précaution de la préfecture reste maintenue pour Brignais.**
- La nouvelle campagne en Septembre 2023 réalisée selon un axe Nord Sud et Est Ouest . Cette campagne concerne des nouvelles communes et n'a pas montré d'impact significatif au dela de la zone initiale comprenant Brignais..

- Le 30 Octobre 2023, un dépôt de plainte regroupant à ce jour 39 communes du Sud Ouest lyonnais, 6 fédérations associations de protection du milieu aquatique et 36 personnes physiques, sous l'impulsion de J MOROGE Maire d'OULLINS PIERRE BENITE a été déposé pour mise en danger de la vie d'autrui.
- La défense de nos intérêts est confiée à Maitre HOURSE et Maitre JUSOT.
- L'objectif qui est attendu est qu'une enquête soit menée et que celle ci détermine les responsabilités de chacun.
- Pour l'instant les plaintes ont été regroupées. Notre action est saisie auprès de 2 juges d'instruction spécialisés en droit de l'environnement. Une cellule de la gendarmerie est en action pour réunir les preuves.
- Une des premières conséquences a été la perquisition effectuée chez Arkema et Daikin le 9 Avril 2024.

- La première ministre E BORNE avait confié , en 2023, une mission sur les PFAS au Député Cyrille Isaac Sibille.
- Le rapport a été rendu début 2024 et auditionné le 6 Février 2024.
- Une proposition de loi a été déposée par le Député Nicolas THIERRY (EELV) le 20 Février . (Proposition de loi N°1138).
- Ce projet de loi a été voté mais avec des amendements:
 - Interdiction des PFAS en 2026 mais avec des exemptions dont celui des ustensiles de cuisine. Les députés souhaitent une décision européenne.
 - Contrôle obligatoire de l'eau.
 - Information du public avec mise à disposition des zones polluées.
 - Redevance avec contribution des pollueurs. Ce point n'est pas encore clair car le premier ministre a parlé d'un fond PFAS géré par l'état via l'agence de l'eau.
- Le texte doit passer au sénat. Si voté tel que il revient à l'assemblée nationale pour adoption définitive sinon commission paritaire pour uniformiser les 2 textes.

- Rapport remis le 4 Janvier 2023 au premier ministre. Document de 183 pages
- Per et PolyFluoroAlkyles (PFAS), Pollution et dépendances:
 - Comment faire marche arrière?
 - Interdire tous les rejets industriels, restreindre la production l'utilisation des PFAS en fonction de leurs usages, de leur diffusion et des alternatives.
 - Soutenir l'initiative de restriction proposée par 5 pays européens.
 - Traiter la dépollution.
- 18 recommandations sont émises.
- Le document complet est très fouillé mais il existe une synthèse d'une trentaine de pages plus abordable qui sera jointe à la présentation.

Remarques prises en compte lors d'un précédent CVS

- Réflexion pour des actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau consommée dans les écoles publiques
- Analyses des techniques potentiellement utilisables (technologie sur charbon actif ou technologie par osmose inverse)
- En attente d'un retour de l'ARS quant à la solution à privilégier





Merci de votre attention



contact@mairie-brignais.fr